



Nos garanties

L'IFAD s'engage à respecter :

- le consentement du participant
- le secret professionnel
- le recours à des méthodes et techniques fiables, mises en oeuvre par des professionnels qualifiés
- l'organisation de la prestation
- la confidentialité des résultats détaillés et du document de synthèse
- la nature et la teneur des investigations menées par le conseiller



IFAD

Information
Formation
Animation
Développement



Contact territoire
Lodève

IFAD

Information Formation
Animation Développement

21 Avenue Denfert
34700 LODÈVE

Site internet : www.scicifad.fr

<https://www.facebook.com/ifad34190>

Conseillère :

Marie-Hélène DEMETRIO

mariehelene.demetrio@scicifad.fr

Du lundi au vendredi
08h30 - 12H30 / 13h30 - 17H30
HORAIRES ADAPTABLES



04.67.96.47.77

- Ne pas jeter sur la voie publique -



Activ' Projet AP3



INFORMATION FORMATION
ANIMATION DÉVELOPPEMENT



04.67.96.47.77



Déroulé de la prestation AP3

Définir ou confirmer son projet professionnel



Les objectifs

- Elaborer ou confirmer un projet professionnel cohérent, réaliste et réalisable
- Définir le plan d'action et la stratégie de mise en oeuvre



Les modalités de la prestation

- Sur prescription France Travail ou en auto prescription
- 3 entretiens individuels minimums obligatoires (présentiel ou distanciel)
- Regroupements et ateliers
- Réalisation du PMSMP / immersion en entreprise
- Durée de 8 à 12 semaines
- Plateforme numérique innovante
- 1 référent unique
- Définition d'un diagnostic partagé et co-construction d'un plan d'accompagnement personnalisé
- Élaboration d'un plan d'actions



Activ' Projet - AP3

Avec Activ'Projet, deviens qui tu es !

Changer de métier, ça se prépare ! Avant de choisir un métier ou de vous reconvertir, il est essentiel de confronter l'idée que vous vous faites du nouveau métier avec sa réalité et les perspectives d'emploi.

POUR QUI ?

- Pour tout demandeur d'emploi qui souhaite changer de métier et qui a ou pas des idées de pistes professionnelles



Contactez nous :

04.67.96.47.77



Les actions



- L'identification des compétences transférables et/ou des compétences à acquérir
- L'exploration de nouvelles pistes professionnelles
- La définition d'un projet et l'exploration de sa viabilité
- La vérification de la faisabilité au regard du marché du travail
- L'établissement d'un plan d'action détaillé permettant la mise en œuvre du projet
- La validation de projet via une PMSMP



Financement

France Travail

